

## Sécurité des bagues et alliances

La Commission de la Sécurité des Consommateurs (C.S.C), dans un avis rendu le 15 décembre 2005, met en garde contre le risque méconnu d'arrachement des doigts dû au port des bagues et alliances et recommande des mesures préventives.



La Commission s'appuie sur les observations réalisées en 2004 par la Société française de la chirurgie de la main et sur une enquête menée en 2002 par la Fédération européenne des services d'urgence. Les bagues et alliances seraient ainsi à l'origine de plus de 350 accidents graves par an, de 90 % des arrachements digitaux et entraîneraient près **d'une amputation par jour**. Plus inquiétant, ces accidents surviendraient désormais deux fois plus souvent dans le cadre de la vie courante qu'au travail et plus fréquemment lors d'activités anodines que lors d'activités de bricolage ou de jardinage.

Sur la base de ce constat, la C.S.C demande aux professionnels du secteur de la bijouterie joaillerie et de la bijouterie fantaisie d'intégrer la prévention du risque inhérent au port d'anneaux dans la conception et la fabrication de leurs produits, qu'il s'agisse du choix des matériaux (les alliages à faible indice de résistance présentent moins de dangers) de la forme (l'étroitesse de certains anneaux augmente le risque de cisaillement du doigt) ou de l'absence de systèmes d'ouverture (outre les bagues ouvertes, il existe des techniques permettant de créer dans l'anneau des points de fragilité qui libèrent le doigt à partir d'une certaine force d'arrachement). Certaines prestations de mise en sécurité pourraient être proposées aux consommateurs directement en boutique, comme par exemple la création d'un point de fragilité par incision ou poinçonnement.

Il n'est pas inutile de rappeler que les lésions de la main, intervenant dans des activités où les victimes n'ont pas l'impression de s'être mises en danger sont psychologiquement traumatisantes, d'autant qu'elles laissent, outre des séquelles fonctionnelles, des préjudices esthétiques importants.

Pour aider les professionnels du secteur de la bijouterie joaillerie et de la bijouterie fantaisie à répondre aux recommandations de la CSC, le Laboratoire national de métrologie et d'essais (LNE) propose ses compétences et son protocole d'essais validé :

- au stade du développement des nouveaux designs et modèles
- dans le cadre de la validation d'un produit déjà proposé à la vente.

Ce protocole d'essai prévoit de qualifier la bague par des essais de :

- contrôle de la teneur en nickel selon la norme NF EN 1811 de février 1999 pour application de la directive 94/27/CE et arrêté du 18 juillet 2000.
- vérification du titrage des matières ou des épaisseurs requises pour l'appellation « plaqué Or » ou « plaqué Argent » selon le décret n° 84-623 du 16 juillet 1984 et les normes ISO 4524-1 et ISO 4522-1
- résistance à la corrosion des revêtements d'or selon la norme NF S 80-772 de 1992
- mise en sécurité selon les recommandations du CETEHOR et de la CSC :
  - . résistance mécanique à vitesse lente
  - . résistance mécanique à vitesse rapide.

Les modalités d'essais et les résultats sont consignés dans un rapport d'essai et donnent lieu à l'émission d'un certificat d'essai.



**LNE**  
Le progrès, une passion à partager  
LABORATOIRES DE TRAPPES  
29 avenue Roger Hennequin - 91191 Trappes Cedex - FRANCE  
Tél. : (+33) (0)1 30 69 10 00 - Fax : (+33) (0)1 30 69 12 34

Dossier 0000000 – Document CQPE/

## CERTIFICAT D'ESSAI

TEST CERTIFICATE

Description et référence de l'objet essayé :  
*Description and references of item tested*

Fabricant :  
*Manufacturer*

Demandeur du certificat :  
*Applicant*

Le LNE certifie que l'objet satisfait aux exigences relatives :

- au contrôle de la teneur en nickel  
*(selon la norme NF EN 1811 de février 1999 pour application de la directive 94/27/CE et arrêté du 18 juillet 2000)*
- à la vérification du titrage des matières ou des épaisseurs requises pour l'appellation « plaqué Or » ou « plaqué Argent »  
*(selon le décret n° 84-623 du 16 juillet 1984 et les normes ISO 4524-1 et ISO 4522-1)*
- à la résistance des revêtements d'or à la corrosion  
*(selon la norme NF S 80-772 de 1992)*
- à la mise en sécurité :
  - . résistance mécanique à vitesse lente
  - . résistance mécanique à vitesse rapide*(selon les recommandations du CETEHOR et de la CSC).*

Les modalités d'essais et les résultats figurent dans le rapport d'essai du LNE n° 0000000.

LNE declares that the item complies with the mentioned requirements:

- nickel content checking  
*(according to NF EN 1811 – February 1999 in application of the directive 94/27/CE and the decree of 18 July 2000)*
- checking of the matters titration or thickness needed for the "gold-plated" or "silver-plated" label  
*(according to the decree n° 84-623 of 16 July 1984 and the standards ISO 4524-1 and ISO 4522-1)*
- corrosion resistance of gold coating  
*(according to the standard NF S 80-772 - 1992)*
- setting in safety :
  - . mechanical strength at slow speed
  - . mechanical strength at fast speed*(according to the CETEHOR and CSC recommendations).*



Trappes, le

**Le Chef de la Division Dispositifs Médicaux**  
*Head of Medical Devices Division*

Olivier PIERSON

Ce certificat est délivré dans les conditions suivantes : 1. Il ne s'applique qu'à l'article essayé et pour les seuls résultats consignés dans le rapport d'essai référencé ci-dessus. 2. Il ne peut être utilisé que pour l'usage prévu et dans les limites de validité de l'essai. 3. Il ne peut être utilisé que pour l'usage prévu et dans les limites de validité de l'essai.

This certificate is issued under the following conditions : 1. It applies only to the tested item and to the tests specified in the report referenced above. 2. It does not apply to the article for other than the intended use and within the validity of the test. 3. It does not apply to the article for other than the intended use and within the validity of the test.

**Laboratoire national de métrologie et d'essais**  
Établissement public à caractère industriel et commercial • Siège social : 1, rue Gaston Boissier - 75724 Paris Cedex 15 • Tél. : 01 40 43 37 00  
Fax : 01 40 43 37 37 • E-mail : info@lne.fr • Internet : www.lne.fr • Siret : 313 320 244 00012 • NAF : 743 B • TVA : FR 92 313 320 244  
Bercy Paris Centrale IDAN - IT16 3058 5600 0149 7267 4010 170 DIC - BARCT83P